



District du Gers de Football

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 06 DÉCEMBRE 2019 à 19h30
à PAULHAC

Le 06 décembre 2019 à 19h30, dans les locaux du foyer rural de Paulhac, les clubs du District du Gers de Football se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président et conformément aux articles 18 et 30 des statuts.

Il est dressé une feuille de présence, signée par chaque membre de l'Assemblée.

Nombre de clubs du District : 44 totalisant 107 voix.

1- CLUBS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS (40 totalisant 102 voix) : U.S.AIGNAN – U.S.AUBIET – ARÇON ARRATS F.C. AUCH FOOTBALL – F.C. CASTERA VERDUZAN – COLOGNE F.C. – U.S. DURAN – EAUZE F.C. – A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT – ET.S. GIMONT – F.C. L'ISLE JOURDAIN – J.F. CONDOM – FORZA LSJ – A.A. LAYMONT – U.S. LECTOURE – F.C. LE HOUGA – LOMBEZ O.F.C. – A.S. MANCIET – A.S. MARSAN – MAUVEZIN F.C. – U.S. MIRADOUX F.C. MIRANDE – O. MONBLANC – A.S. MONFERRAN SAVES – F.C. PAVIE – U.S. PAULHAC STE RADEGONDE – PESSOULENS A.C. – PUJAUDRAN A.S. – RASSEMBLEMENT BAS ARMAGNAC F.C. – F.C. RISCLE – ENTENTE SARAMON SIMORRE – AM.S SARRANT – SAINTE CHRISTIE PREIGNAN A.S. – A.S. SEGOUFIELLE – ESP. S. SAINT SAUVY – SUD ASTARAC 2010 – E.S. SUD LOMAGNE – J. TOUGET – VAL D'ARROS ADOUR – U.A. VIC FEZENSAC.

CLUBS ABSENTS (amende financière : 100€) : CONDOM F.C. – F.C. SEISSAN – S.C. SOLOMIAC – S.C. SAINT CLAR.

Les quorums requis du tiers des clubs (15) et du tiers du total des voix (36) étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer (article 12.5.3 des Statuts).

2- COMITÉ DIRECTEUR : Mmes FRANÇOIS – MEDIAMOLE – REIGNAUD.
MM. BRANA – BROCAS – CAMILLO – DIOUF – GLARIA – LAGARRIGUE – MARTINON – REQUENA – SAINT-YGNAN – SAGE.

Assistent à l'Assemblée :

Monsieur Patrice MARSEILLOU, Cadre Technique du District.

Monsieur Christophe MARROUAT, Conseiller en Football d'Animation du District.

Madame Katy DELMOTTE, Secrétaire du District.

Monsieur Guy VAVASSORI, membre de la Commission des Finances.

Monsieur Jean-Luc DAMIOT, Commissaire aux Comptes.

Monsieur Jacques WARIN, Secrétaire de la Commission des Litiges et Discipline.

3- PERSONNALITÉS PRÉSENTES :

Monsieur Michel CHARRANÇON, Président délégué de la Ligue de Football d'Occitanie.

Monsieur Pierre THEVENIN, Membre de la Ligue de Football d'Occitanie.

Monsieur Patrick FALC, représentant Monsieur Jean-Paul MAZOYER Directeur Général du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Monsieur François FARRET, représentant la Fondation Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

4- EXCUSÉE :

Mme Lydie TOISON, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Gers.



L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy GLARIA, Président du District de Football du Gers. Il rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) 19H30 : accueil et émargement des clubs ;
- 2) 20h00 : Ouverture de l'A.G. par le Président du District ;
- 3) Accueil des participants par M. SUAREZ Patrice, Maire de PAUILHAC et M. OUITRE Roger, Président de l'US PAUILHAC ;
- 4) Hommage à Jacques GEISSELHARDT ;
- 5) Intervention représentants du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ;
- 6) Remise des dotations « LABEL » ;
- 7) Signature Convention de partenariat avec le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ;
- 8) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 juin 2019 à TOUGET ;
- 9) Présentation et approbation des comptes annuels saison 2018-2019 ;
- 10) Allocution du Président du District ;
- 11) Election des représentants des clubs du District aux Assemblées Générales de la LFO ;
- 12) Approbation des Règlements Généraux du District, et actualisation des statuts ;
- 13) Remise des récompenses ;
- 14) Médailles de la Ligue d'Occitanie ;
- 15) Questions diverses.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Interventions diverses

Monsieur Guy GLARIA, Président du District du Gers de football

Accueil des participants.

Remerciements à Monsieur le Maire ainsi qu'à Monsieur le Président du club de PAUILHAC.

Patrice SUAREZ, Maire de PAUILHAC

Mot de bienvenue.

Souligne l'importance du sport en général et du football en particulier dans les communes rurales.

Remerciements d'avoir choisi PAUILHAC pour y tenir cette Assemblée Générale.

Olivier MAURY, Vice-Président du club de PAUILHAC

Mot de bienvenue. Remerciements.

Guy GLARIA

Remise de cadeaux et présentation des invités.

Hommage à Jacques GEISSELHARDT.

Le Président soumet à approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 juin 2019 à TOUGET, publié sur le site de District le 25-11-2019.

En l'absence d'observation, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Election des représentants des clubs du District aux Assemblées de la Ligue : 2 postes à pourvoir.

Candidatures reçues en bonne et due forme, de Mme Brigitte THORE et de M. Georges BERNARDEAU, respectivement correspondante et vice-président du RBA F.C.

L'assemblée élit chacun des deux candidats à l'unanimité des membres présents (102 voix).

Monsieur Patrick FALC, représentant le Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne:

Remerciements au District.

Le Crédit Agricole accompagne le football sous diverses formes. La Fondation Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne a distribué 1 900 000€ l'an dernier aux Associations.

Remise d'un chèque de 5.000€ au District dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat.

Bernard LAGARRIGUE :

Remise des dotations (valeur moyenne de 600€) concernant le « **Label Jeunes FFF Crédit Agricole** » décerné pour 3 saisons (2019-2022).

- Catégorie Elite : AUCH FOOTBALL
- Catégorie Espoir : SAINTE CHRISTIE-PREIGNAN A.S.
- Prix d'Encouragement Crédit Agricole : J.F. CONDOM
- Label Club Féminin (niveau bronze) : ET.S GIMONT – F.C. PAVIE- SCP AS

APPROBATION DES COMPTES 2018/2019

Monsieur Boucar DIOUF, Trésorier général :

Préalablement à la lecture du rapport financier, il remercie les participants pour leur présence.

Il précise que les comptes annuels et les annexes ainsi que le rapport financier sont insérés dans la clé USB qui a été remise à chaque club lors de la signature de la feuille de présence. Ils sont également consultables sur le site du District.

Lecture est donnée du rapport financier (**VOIR ANNEXE 1**) avec une rétroprojection simultanée du bilan et compte de résultat 2018-2019 ainsi que du compte Caisse de Solidarité (**ANNEXE 2**)

Puis le trésorier donne la parole au Commissaire aux Comptes.

Monsieur DAMIOT, Commissaire aux comptes :

Audit réalisé sur les comptes qui viennent d'être présentés. En conclusion de ces contrôles, il est certifié que les comptes présentés sont conformes aux règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du District, à la fin de cet exercice. (**VOIR RAPPORT COMPLET ANNEXE 3**)

Le Trésorier reprend la parole pour l'offrir à tout membre de l'Assemblée qui désirerait la prendre.

En l'absence de toute question ou observation, il soumet aux voix les résolutions ci-après.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes annuels et entendu lecture du compte rendu financier du Trésorier et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve, dans toutes leurs parties, lesdits rapports, le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils ont été présentés pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

L'Assemblée approuve en conséquence les opérations et les actes de gestion accomplis par le Comité Directeur au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale constate un résultat net excédentaire à hauteur de **16 892.66€** qu'elle décide d'affecter au compte de réserve destiné aux projets associatifs dont le solde positif est ainsi porté à **277 344.01€**.

Ces deux résolutions soumises aux voix de l'Assemblée, sont adoptées à l'unanimité.

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU DISTRICT

Téléthon 2019, le District s'y associe comme il l'a fait les années précédentes. Le Président remercie la Présidente d'AFM Téléthon 32, Madame Charlotte LAPEZE, pour sa présence.

Hommage à Jacques GEISSELHARDT : Projection d'une vidéo retraçant les longues années qu'il a données au football Gersois, Régional et National.

Nous avons également une pensée pour ceux qui nous ont quittés lors de cet exercice parmi nos licenciés ou les proches de licenciés.

Le District est en bonne santé financière, comme vient de nous en faire part notre Trésorier Général.

Rappel sur les réunions avec les Présidents des clubs :

Trois dossiers vous préoccupent particulièrement : L'arbitrage, les compétitions, le bénévolat.

Donnez-nous des idées concernant ces sujets, et nous pourrons faire en sorte d'améliorer les choses.

En ce qui concerne les arbitres, il vous appartient d'amener des candidats vers l'arbitrage afin que nous n'ayons plus ces difficultés d'effectif. Il faut aussi identifier le référent arbitre de votre club.

Remerciements à toutes les personnes présentes, remerciements à la CDA, aux autres commissions et au Comité Directeur.

Remerciements à nos partenaires, la FFF, la LFA, la Ligue, la Région Occitanie, le Conseil Département du Gers, Intersport et Nike, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, et aux employés du District.

FOOT à 5 : Présentation d'un terrain type. Coût d'investissement pour un terrain de ce type environ 50.000€. Dans le cadre du FAFA, aide forfaitaire de 30 000€ dans la limite de 50% du coût des travaux.

Nous avons des difficultés à joindre les clubs. Il faut que les Présidents nous communiquent leur adresse mail personnelle afin que nous puissions garder le lien avec vous.

Guy GLARIA

Aides financières directes attribuées via la F.F.F en 2019

Agence Nationale du Sport (ex CNDS) : 32 550 €.

- AUCH FOOTBALL : 1 700€
- J.F. CONDOM : 1 300€
- EAUZE F.C. : 3 000€
- L'ISLE JOURDAIN : 2 500€
- MONFERRAN SAVES : 3 000€
- SCP AS : 4 750€
- VAL D'ARROS ADOUR : 1 300€
- DISTRICT : 15 000€

Dossiers FAFA : 38 000€

- Mairie d'AUCH : 20 000€
- Mairie de CASTERA VERDUZAN : 4 500€
- Mairie de LABEJAN : 5 700€
- F.C. CASTERA VERDUZAN (dans le cadre du FAFA emploi) : 7 800€

Convention d'objectif – sections sportives : 4 220€

- Collège Carnot : 2 110€
- Lycée Pardailhan : 2 110€

Dotations matériels : 17 000€

- Dotation NIKE clubs : 9 235€
- Dotation NIKE arbitres : 4 265€
- Dotation Foot à l'école : 2 000€
- Dotation Labels : 1 500€

Dotation (ballons) aux clubs par le District : **13 500€**

Au total plus de **90 000€** de dotations ont été répartis entre les clubs du District.

STATUTS ET REGLEMENTS GENERAUX

M. Louis SAINT-YGNAN :

- Présentation de l'actualisation des statuts du District. Mise en adéquation de nos statuts avec les décisions fédérales. Cette mise à jour ne nécessite pas l'approbation de l'AG.
- Présentation succincte de l'actualisation des Règlements Généraux du District, validés par le Comité Directeur du 4 novembre dernier et publiés sur le site du District le 15-11-2019. Lesdits règlements soumis aux voix de l'AG sont adoptés à l'unanimité des membres présents

REMISE DES RECOMPENSES saison 2018-2019

Remise de dotations NIKE (Claude REQUENA, Franck BRANA, Muriel FRANÇOIS).

- **AUCH FOOTBALL :**
 - Champion Féminines seniors Elite
 - Champion U13- D1
 - Champion Futsal U11
 - Vainqueur Coupe du Gers Féminine « Julie Péguilhan ».
- **J.F. CONDOM :**
 - Champion Futsal U13 Niveau 2.
- **Entente D.S.C.P. (DURAN - SAINTE-CHRISTIE PREIGNAN) :**
 - Champion U15-D2
 - Champion U13-D3
- **A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT :**
 - Champion D1 séniors
 - Vainqueur Coupe du Gers « Jeff Aucourt »
- **Entente NORD LOMAGNE (ASFLS – MIRADOUX – PAUILHAC - SAINT CLAR) :**
 - Champion U17
- **Entente GERS FOOT SUD (VVA LABEJAN – SAINT JEAN LE COMTAL) :**
 - Accession en R2 U14
- **A.A. LAYMONT :**
 - Champion Féminines seniors Promotion
- **F.C. L'ISLE JOURDAIN :**
 - Champion U15 D1

- **F.C. MIRANDE :**
 - Champion D2 seniors
- **AM. S. SARRANT :**
 - Champion D3 seniors
- **Entente SUD ARMAGNAC (AIGNAN – MANCIET – RISCLE - VAL D'ARROS ADOUR) :**
 - Champion Futsal U11 Niveau 1
- **E.S. SUD LOMAGNE :**
 - Champion U13 D2
 - Champion Futsal U13 Niveau 1.
- **SAINTE-CHRISTIE PREIGNAN A.S. :**
 - Champion U18 R2 Féminines secteur sud-ouest.

Remise des médailles de la Ligue d'Occitanie (Françoise MEDIAMOLE, Eric SAGE, Michel CHARRANÇON).

Médaille de Bronze :

- BIOLATO Jean-Marie (Pessoulens)
- CAMILLO Serge (District)
- CENAC Alexia (Gimont-Monferran Saves)
- CORRAZE Carine (Auch Football)
- DAZZAN Serge (Sud Lomagne)
- FONTAN Maurice (Entente Saramon Simorre)
- LESCOUZERES Frédéric (Scp As)
- LINE Jean-Jacques (Asfls)

Médaille d'Argent :

- BERGE Alain (Gimont)
- CANTARUTTI Michel (District)
- LAGARRIGUE Bernard (District)
- MANSUY Bernard (Scp As)
- PEYRON Vincent (Manciet).

Médaille d'Or :

- AVENZA Alexandre (Auch Football)
- GAUDON Jean-Claude (Cologne)
- MENDOUSSE Daniel (Forza Lsj)

INTERVENTION LIGUE D'OCCITANIE

Monsieur Michel CHARRANÇON (Président délégué) :

- Remerciements pour l'accueil de cette AG.
- Evocation des souvenirs de Jacques GEISSELHARDT, précurseur du développement du football féminin régional.
- Encouragement pour la sollicitation d'aides financières auprès de la FFF (FAFA, dotations).



Monsieur Martial MARTINON :

- Présentation de la nouvelle signalétique du District (logos-panneaux)
- Remise de la dotation District (20 ballons par club)



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 21h45 et invite l'assistance à un vin d'honneur et au repas préparé par les dirigeants du club local.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Trésorier Général

Boucar DIOUF

Le Secrétaire Général

Eric SAGE

Le Président

Guy GLARIA

COMMISSION DES FINANCES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DISTRICT DU 06 DECEMBRE 2019

Approbation des comptes – Bilan du 30.06.2019

COMPTE RENDU FINANCIER Exercice du 01.07.2018 au 30.06.2019

1/ ANALYSE DE L'EXPLOITATION :

- Le montant des recettes propres au District s'élève à **112 831 €** contre **111 849 €** en 2017/2018 soit une légère hausse de l'ordre de 0,88%.
- Le montant de ces recettes, majoré du montant des subventions perçues pour **151 522 €** et des reprises sur provisions et transferts de charges pour **60 215 €** dégage un montant total de produits d'exploitation de **324 569 €** contre **283 900 €** en 2017/2018 soit une hausse de **40 669 €** (+14.33%).
- Le total des charges d'exploitation s'élève à **308 682 €** contre **276 352 €** en 2017/2018 soit une hausse de 11.70% qui s'explique principalement par la constitution d'une provision de 13 500 € relative à une dotation matérielle dédiée aux clubs et de 10 000 € relative au réaménagement de la salle de réunion du District..
- Le résultat d'exploitation dégage un excédant de **15 886 €**. Ce même résultat d'exploitation enregistrerait un excédent de **7 745 €** en 2017/2018.
- Le résultat net de l'exercice, après imputation des charges financières (-1 416 €) des produits financiers (+1 343 €) ainsi que des produits exceptionnels (+7 745 €) et charges exceptionnelles (-6 695 €), dégage un excédent de **16 893 €** contre un excédent de **10 701 €** la saison précédente.

COMPTE D'EXPLOITATION GLOBAL DE SYNTHESE

	N 2018/2019	N-1 2017/2018	N-2 2016/2017
Total recettes d'exploitation	+ 324 569	+ 283 900	+ 275 563
Total charges d'exploitation	<u>- 308 682</u>	<u>- 276 352</u>	<u>- 287 822</u>
Résultat d'exploitation	+ 15 886	+ 7 547	- 12 259
+ Produits Financiers	+ 1 373	+ 1 343	+ 1 262
- Frais Financiers	<u>- 1 416</u>	<u>- 1 803</u>	<u>- 3 396</u>
Résultat courant	+ 15 843	+ 7 087	- 14 393
+ Produits exceptionnels	+ 7 745	+ 8 126	+ 21 953
- Charges exceptionnelles	<u>- 6 695</u>	<u>- 4 512</u>	<u>- 13 163</u>
RESULTAT NET	+ 16 893	+ 10 701	- 5 603

POSTES DE RECETTES LES PLUS SIGNIFICATIFS

	Saison 2018/2019	Saison 2017/2018	Saison 2016/2017
Droits d'engagement Clubs	54 208 €	55 003 €	56 390 €
Avertissements	23 458 €	22 649 €	30 095 €
Suspensions	16 957 €	14 889 €	12 404 €
Subventions Financières	150 040 €	123 066 €	103 603 €
Transfert de charges	59 042 €	47 388 €	46 220 €
Sanctions – Amendes diverses	7 761 €	8 361 €	7 025 €

POSTES DE CHARGES LES PLUS SIGNIFICATIFS

	Saison 2018/2019	Saison 2017/2018	Saison 2016/2017
Objets promotionnels District	7 883 €	3 647 €	6 934 €
Fournitures administratives	992 €	1 647 €	1 375 €
Maintenance matériel	1 864 €	2 839 €	3 905 €
Frais de déplacement	24 185 €	19 219 €	20 918 €
Missions – réceptions – stages divers (1)	42 094 €	36 183 €	45 472 €
Frais postaux et télécommunication	3 938 €	4 096 €	4 484 €
Impôts et taxes	5 842 €	5 607 €	5 441 €
Salaires du personnel et charges sociales	145 122 €	151 537 €	146 803 €
Crédit-bail photocopieur	2 270 €	2 270 €	1 568 €
Honoraires « Comptable » et « Juridique »	3 913 €	3 596 €	3 529 €
Electricité – eau – chauffage – entretien	7 678 €	9 898 €	6 620 €
Assurances	945 €	891 €	855 €
Dotations aux amortissements	20 008 €	19 732 €	19 306 €
Dotations aux provisions	26 997 €	2 920 €	4 372 €

(1) Dont frais abandonnés bénévoles : N : 22 111 €, N -1 : 19 507 €, N-2 : 21 193 €

DETAIL DES SUBVENTIONS PERCUES OU A PERCEVOIR

ETAT (ANS ex CNDS)	15 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10 600 €
F.F.F.	74 861 € (64 161 € saison N-1)
L.F.O.	50 079 € (38 555 € saison N-1)
C.A.P.G.	5 000 €
INTERSPORT	1 482 €

2/ ANALYSE FINANCIERE

La capacité d'autofinancement de l'exercice de l'ordre de **55 000 €** a permis la réalisation :

- D'investissements courants à hauteur de **2 044 €**.
- Le remboursement des emprunts à hauteur de **16 951 €**.
- La création d'une provision pour charges à répartir de **10 000 €**.

Le montant des créances à encaisser au 30.06.2019 s'élevait à 141 435 € se décomposant comme suit :

- Ligue Occitanie : 88 923 €
- Produits à percevoir : 5 095 €
- Subventions à recevoir : 26 000 €
- FFF : 21 417 €

Le montant des dettes à payer au 30.06.2019 s'élevait à 45 835 € se décomposant comme suit :

- Dettes sociales et fiscales : 38 903 €
- Fournisseurs divers : 5 335 €
- Clubs District (comptes créditeurs) 1 597 €

Le capital restant dû au titre des 2 emprunts souscrits en 2009 auprès de la FFF et du CAPG s'élève à **60 609 €** dont **17 166 €** à moins d'1 an. Sur l'exercice, ils ont fait l'objet d'un remboursement en capital à hauteur de **16 951 €**.

La trésorerie disponible au 30.06.2019 s'élevait à **169 413 €** contre **157 514 €** au 30.06.2018.

3/ CONCLUSION

Grâce à une augmentation de l'ordre de 23% des subventions perçues, le résultat de l'exercice 2018-2019 affiche un excédant confortable permettant ainsi une aide directe aux clubs sous forme d'une dotation matérielle pour une valeur de **13 500€**.

Il est à noter que durant les deux dernières saisons, la mise en conformité des opérations financières (rétrocessions et mise à disposition du CTD) avec la Ligue, a engendré une majoration globale de recettes de l'ordre de **43 000€**.

Le montant des recettes propres au District est stable.

Sur les deux derniers exercices le résultat d'exploitation est demeuré positif, ce qui traduit la saine gestion du District dans sa capacité à n'utiliser que les produits tirés de son activité pour financer les charges courantes.

Le District pourra persévérer sereinement dans la réalisation des actions indispensables au développement départemental de notre discipline.

Boucar DIOUF
(signé sur l'original)
Trésorier du District



DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

587, route de Lavacant – 32000 AUCH

N° SIRET : 31796116700028

Téléphone secrétariat : 05.62.05.51.21 / Fax : 05.62.05.49.03

Téléphone techniciens : CTD : 05.62.05.65.74 / CDFA : 05.62.05.65.51

Web : <http://districtfootgers.fff.fr> **Email** : secretariat@districtfootgers.fff.fr

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01-07-2018 au 30-06-2019

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12		Exercice N-1 30/06/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisation incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherches et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	544	544				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisation corporelles						
	Terrains	30 000		30 000	30 000		
	Constructions	325 634	153 333	172 301	189 789	17 488-	9.21-
	Installations techniques Matériel et outillage	12 374	8 304	4 070	3 672	398	10.82
	Autres immobilisations corporelles	43 949	42 998	950	2 266	1 316-	58.06-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participation mises en équivalence						
	Autres participations						
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	84		84	84			
Total I	412 585	205 180	207 405	225 811	18 406-	8.15-	
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	6 543	702	5 841	7 804	1 963-	25.15-
	En cours de production de biens						
	En cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	141 435		141 435	126 865	14 570	11.48
	Valeurs mobilières de placement	50 375		50 375	50 375		
Instrument de trésorerie							
Disponibilités	119 038		119 038	107 139	11 899-	11.11-	
Charges constatées d'avance (3)	5 141		5 141	3 522	1 619	45.96	
Total III	322 532	702	321 830	295 705	26 125	8.83	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	2 384		2 384	2 781	397-	14.29-
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	737 500	205 882	531 619	524 298	7 321	1.40

- (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 10/06/2019 12	Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves règlementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	16 893	10 701	6 192	57.86
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 210	21 889	1 679-	7.67-	
Provisions règlementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL I	37 103	32 590	4 513	13.85	
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	42 228	16 588	25 640	154.57
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	66 000	72 000	6 000-	8.33-
	Fonds dédiés sur autres ressources	260 451	249 750	10 701	4.28
TOTAL III	368 679	338 338	30 341	8.97	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	60 609	77 560	16 951-	21.86-
	Emprunts et dettes financières divers	1 597	2 807	1 210-	43.11-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 335	8 371	3 036-	36.27-
	Dettes fiscales et sociales	38 903	35 881	3 022	8.42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	8 894	23 751	14 857-	62.55-	
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	10 500	5 000	5 500	110.0
	TOTAL IV	125 837	153 369	27 533-	17.95-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	531 619	524 298	7 321	1.40

(1) Dont à plus d'un an

43 443

60 424

Dont à moins d'un an

82 395

90 139

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2019 12	30/06/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	112 831	111 849	982	0.88
Production stockée Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	151 522	123 540	27 982	22.65
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	60 215	48 508	11 707	24.13
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	1	3	2-	65.50-
TOTAL I	324 569	283 900	40 669	14.33
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	15 435	7 759	7 676	98.93
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	2 176	805-	2 981	370.34
Autres achats et charges externes	93 050	89 449	3 601	4.03
Impôts, taxes et versements assimilés	5 842	5 608	235	4.18
Salaires et traitements	104 517	107 281	2 764-	2.58-
Charges sociales	40 605	44 256	3 651-	8.25-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	30 405	20 129	10 276	51.05
Sur immobilisations : dotations aux provisions		915	915-	100.00-
Sur actif circulant : dotations aux provisions		1 608	14 992	932.34
Pour risques et charges : dotations aux provisions	16 600			
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	52	152	100-	65.80-
TOTAL II	308 682	276 352	32 330	11.70
I – Résultat d'exploitation (I-II)	7 547	12 259-	19806	161.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dons produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2019 12	Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	1	1		
Autres intérêts et produits assimilés	1 372	1 342	30	2.25
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	1 373	1 343	30	2.25
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 416	1 803	387-	21.46-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	1 416	1 803	387-	21.46-
2. Résultat financier (V-VI)	43-	460-	417	90.61
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	15 843	7 087	8 756	123.55
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 745	2 126	381-	17.93-
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 000	6 000		
TOTAL VII	7 745	8 126	381-	4.69-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 650	4 475	1 175	26.26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 045	37	1 008	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	6 695	4 512	2 183	48.39
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 050	3 614	2 565-	70.96-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	333 687	293 369	40 318	13.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	316 794	282 668	34 126	12.070
Solde intermédiaire	16 893	10 701	6 192	57.86
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	16 893	10 701	6 192	57.86



La Caisse de Solidarité

La caisse de solidarité a enregistré au cours de l'exercice 2018/2019, les opérations suivantes :

Solde du 01-07-2018 :	+ 9 525,52 €
-----------------------	--------------

↳ RECETTES

1) Cotisations des clubs :	828 €	}	+ 878,00 €
2) Opération Téléthon Clubs :	50 €		

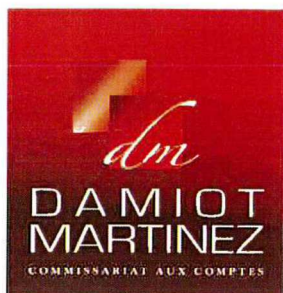
↳ DEPENSES

3) Versement Téléthon :	260 €	}	- 1 510,00 €
4) Aide joueur :	750 €		
5) Dons ARH (Foot Fauteuil) :	500 €		

Solde financier de la Caisse au 30.06.2019 :	+ 8 893,52 €
--	--------------

Auch le 04.11.2019

Le Trésorier Général
Boucar DIOUF



DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

Route de LAVACANT

32000 AUCH

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

Société de commissaires aux comptes inscrite au tableau de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse

1 Allée Maurice Sarraut - 31300 TOULOUSE - Tél : 05 61 42 66 91 - Fax : 05 61 59 60 02 - Mèl : accueil@dm-audit.com

SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 509726840 00010 - APE : 6920Z - RCS TOULOUSE

DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

EXERCICE DU 01.07.2018

AU 30.06.2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

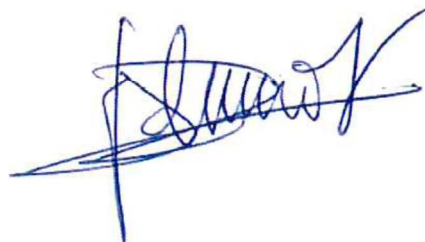
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE,
Le 22 novembre 2019.

Le Commissaire aux Comptes
Pour la SARL DAMIOT MARTINEZ



Jean-Luc DAMIOT

DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

EXERCICE DU 01.07.2018

AU 30.06.2019

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

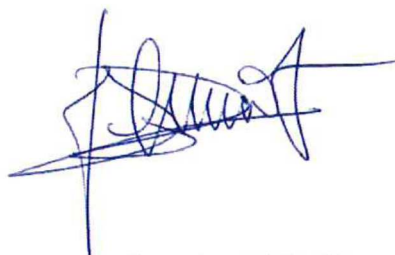
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à TOULOUSE,
Le 22 novembre 2019.

Le Commissaire aux Comptes
Pour la SARL DAMIOT MARTINEZ



Jean-Luc DAMIOT